



CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DES
RALLYES TOUT TERRAIN 2010

REGLEMENT PARTICULIER MOTOS,
QUADS ET VEHICULES
D'ASSISTANCE



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

PUBLICATION

BIKE VILLAGE organise la manche du Championnat du Monde FIM de Rallyes Tout Terrain 2010_ au nom de la Fédération Italienne. La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la FIM, à ses Annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale, approuvée par le Jury International.

Approbation FIM : IMN No 403/03

Approbation FMNR : _____

En cas de divergence ou dispute entre deux textes officiels concernant l'interprétation, le texte anglais prévaut.

Toute autre question non prévue dans ces annexes ou ce Règlement Particulier sera sujet à l'interprétation du Jury International FIM.

Toutes les dispositions supplémentaires non mentionnées dans ce Règlement Particulier seront annoncées par des additifs, datés, numérotés et signés. Ces additifs feront partie intégrante du Règlement Particulier et seront affichés au tableau officiel d'affichage du Rallye. Ils seront également communiqués lors du briefing des coureurs et communiqués dans les délais les plus brefs directement aux coureurs.

COMITE D'HONNEUR

Dott. Paolo SESTI Président de la Fédération de Moto Italienne (FMI)

Dott. Antonio ASSIRELLI Représentant de la FMI

Dott.

COMITE D'ORGANISATION

Organisateurs GianRenzo Bazzu et Antonello Chiara

Responsables du parcours Dario Del Vecchio et Giulio Fantoni

Responsable du personnel Giampaolo Granara

Responsable Règlements Edouard Boulanger

Responsable communications Massimo Larecchiuta

Responsable Tracking Andrea Balestrieri

Responsable Secrétariat Rosanna Morlino

ADRESSE DU SECRETARIAT PERMANENT

BIKE VILLAGE ASD _ Rosanna Morlino _ Via Mantegna 1/3 _ 20030 Senago (MI)

e-mail: info@bikevillage.it



LISTE DES OFFICIELS

FONCTION	NOM	LICENCE N°
President du Jury FIM	M. Konstandinidis	FIM 2746
1 st Membre du Jury FMNR	Edouard Boulanger	FIM 4448
2 nd Membre du Jury FMNR	Edoardo Bauer	FIM 4451
Directeur de Course	Maria Giulia Padovani	FIM 4455
Delegué Technique FIM	GianFranco Ferretti	FIM 3525
Chef du Service Médical	Gian Franco Bosco	FIM 4038
Commissaire Environnement	Costanza Paralovo	FIM 4364
Responsable Chronométrage	Gregorio Tocco et Patrizio Tassi	FIM 4182
Chargé des relations avec les concurrents	Edouard Boulanger	
Secrétaire de la manifestation	Michelle Colomban	FMI 10/128.792 M

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

1.1 Siège du Rallye:

Date et heure	Lieu
27 Mai et 1er Juin	Hotel Bungalow – San Teodoro
28 Mai	Horse Country House - Arborea
29 Mai	Bivouac Teulada
30 Mai	Hotel 4 Mori - Muravera
31 Mai	Hotel Taloro - Gavoi / Fonni



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

1.2 Epreuve (horaires indicatifs)

Jour	Date	Action	Heure	Lieu
Jeudi	27 Mai	Vérifications administratives et techniques	08:00	San Teodoro
		Briefing des Coureurs	16:00	
		Publication liste de départ	17:00	
		Super Spéciale, ouverture du "Parc Fermé"	17:30	
		Départ de la Super Spéciale	18:00	
		Roadbook Etape 1 – Emission	20:00	
		Etape 1 publication liste de départ	21:00	
Vendredi	28 Mai	Etape 1: San Teodoro – Arborea : 405 km		
		Départ Liaison	07:30	Cala d'Ambra
		Départ SS 1 : 122,2 km	08:30	
		Départ SS 2 : 65 km	12:25	
		Estimation fin d'étape	19:00	Horse Country
		Roadbook Etape 2	19:00	
		Briefing coureur pour Etape 2	20:30	
		Etape 1 Class. provisoire		
		Etape 2 liste départ	21:00	
Temps maximum estimé Etape 1:	12h30			
Samedi	29 Mai	Etape 2: Arborea - Teulada : 346 km		
		Départ Liaison	07:30	Horse Country
		Départ SS 3 : 109 km	08:40	
		Départ SS 4 : 51 km	13:20	
		Estimation fin d'étape	17:00	Porto Tramatzu
		Roadbook Etape 3	19:00	



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

		Briefing coureur pour Etape 3	19:30	
		Etape 2 Class. provisoire		
		Etape 3 liste départ	21:00	
		Temps maximum estimé Etape 2:	10h30	
Dimanche	30 Mai	Etape 3: Teulada – Muravera : 308 km		
		Départ Liaison	07:30	Teulada
		Départ SS 5 : 111 km	07:30	
		Départ SS 6 : 61 km	12:50	
		Estimation fin d'étape	16:00	Hotel 4 Mori
		Roadbook Etape 4	19:00	
		Briefing coureur pour Etape 4	19:30	
		Etape 3 Class. provisoire		
		Etape 4 liste départ	21:00	
		Temps maximum estimé Etape 3:	09h30	
Lundi	31 Mai	Etape 4: Muravera – Gavoi / Fonni : 331 km		
		Départ Liaison	07:30	Hotel 4 Mori
		Départ SS 7 : 202 km	08:00	
		Estimation fin d'étape	16:30	
		Roadbook Etape 5	19:00	Hotel Taloro
		Briefing coureur pour Etape 5	19:30	
		Etape 4 Class. provisoire		
		Etape 5 liste départ	21:00	
		Temps maximum estimé Etape 4:	10h00	
Mardi	01 Juin	Etape 5: Gavoi / Fonni – San Teodoro : 286 km		
		Départ Liaison	07:30	Hotel Taloro
		Départ SS 8 : 80 km	08:05	



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

Départ SS 9 : 71 km	12:30	
Temps maximum estimé Etape 5:	09h00	
Arrivée et Podium	A partir de : 16:00	Cala d'Ambra
Conférence de presse	17:00	
Inspection technique finale	À partir de : 15:00	
Classement provisoire	19:00	
Classement final	19:30	
Remise des prix	20:00	

COUREURS

1.3 CONDITIONS D'ADMISSION DES COUREURS

- Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un coureur sans en donner les raisons.
- Afin d'être engagés dans une manifestation de Championnat du Monde des Rallyes Tout Terrain, toute personne physique de toute nationalité de plus de 18 ans, doit être en possession de la licence coureur FIM Championnat du Monde des Rallyes Tout Terrain, valable pour l'année de la manifestation (art. 70.2.1 du Code Sportif FIM), délivrée par sa Fédération Nationale et du permis de conduire correspondant à la cylindrée de son motocycle.
- Les documents attestant la perte ou le vol du permis de conduire seront refusés, car ils ne justifient pas la possession du permis de conduire approprié à la cylindrée de son propre motocycle.
- Le nombre maximum de motocycle engagé est de 200.
- Tout coureur qui se fera remplacer sur son motocycle par un autre coureur durant la course sera disqualifié, de même que le motocycle de ce dernier coureur.
- Le coureur s'engage sur le Sardegna Rally Race en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut l'amener à courir. Il dégage par avance les Organisateurs, la FMNR et la FIM de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion du Sardegna Rally Race.

1.4 DEMANDE D'ENGAGEMENTS

Après avoir été agréées par le Comité d'Organisation, les demandes d'engagements seront sélectionnées en fonction de leur date d'arrivée au Secrétariat et elles ne seront acceptées que si accompagnées des droits d'engagement.

Tous les concurrents devront demander à leur F.M.N. une autorisation écrite de courir à l'étranger.



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

1.5 DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement, à personne, sont les suivantes :

* ENGAGEMENT (avant le 15/03/2010)	€	1.800,00
* ENGAGEMENT (avant le 15/04/2010)	€	2.000,00
* ENGAGEMENT (avant le 10/05/2010)	€	2.400,00

Les fiches d'engagement devront être envoyées à :

BIKE VILLAGE ASD _ Via Mantegna 1/3 _ 20030 Senago (MI) // Ou par e-mail: info@bikevillage.it

En cas de refus de la publicité facultative de l'Organisateur (l'apposition des panneaux 1, 2 et 3 du schéma officiel restant obligatoire), ces droits seront augmentés du 50%.

Les tarifs d'engagement comprennent :

- inscriptions sportives et droits d'engagement
- 5 nuits en hôtel, demi pension, à partir du diner du 27 Mai jusqu'au petit déjeuner du 01 Juin
- remise des prix
- assurance RC Organisateur

Les tarifs d'engagement ne comprennent pas :

- transport véhicule d'assistance
- boissons et extra aux bivouacs et hotels
- système Live Tracking GPS/GSM
- Tout ce qui ne résulte pas dans la section "**Les tarifs comprennent**"

1.6 CHEQUE DE CAUTION

Une caution de € 500,00 devra être obligatoirement donnée pour chaque moto, avec une chèque rédigé à l'ordre de BIKE VILLAGE ASD, avant le 16/05/2010.

Cette caution sera la garantie de votre respect des règles de recherche et sécurité.

Ce chèque ne sera pas déposé en banque et il sera restitué avant le 31/06/2010 aux concurrents ayant rempli les obligations.

1.7 DROITS D'ENGAGEMENT ASSISTANCE

Les droits d'engagements, par personne, sont les suivantes :

* ENGAGEMENT ASSISTANT (avant le 15/03/2010)	€	800,00
* ENGAGEMENT ASSISTANT (avant le 10/05/2010)	€	1.100,00

Les droits d'engagements par véhicule sont les suivantes :



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

* ENGAGEMENT VEHICULE (avant le 10/05/2010) prix fixe € 700,00

Le bracelet d'identification délivré par l'organisation, permettra au personnel d'assistance de bénéficier :

- droits d'engagement
- 5 nuits en hôtel, demi pension, à partir du dîner du 27 Mai jusqu'au petit déjeuner du 01 Juin
- d'intervenir sur les véhicules en course dans les zones prévues à cet effet.

Les tarifs d'engagement ne comprennent pas :

- transport aller/retour du véhicule
- boissons et extra
- Tout ce qui ne résulte pas dans la section "**Les tarifs comprennent**"

1.8 TRANSPORT

La plaque « Rallye » délivrée par l'organisation, comprise dans les prix sus-dit, permettra notamment :

- d'intervenir dans les zones d'assistance prévues à cet effet,
- de circuler en zones militaires ordinairement interdites à la circulation et exceptionnellement ouvertes aux véhicules du rallye pendant sa durée.

1.9 VERSEMENTS

Pour les concurrents les paiements peuvent être effectués par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de :

BIKE VILLAGE ASD

BANCO DI SARDEGNA AG. SAN TEODORO

IBAN : IT40K0101585420000070151840 SWIFT CODE: SARDIT3SXXX

Pour bénéficier des tarifs réduits les noms des concurrents devront être définitifs. Toute variation de nom (avant et pas au-delà du 10/05/10) entraînera le paiement des tarifs en vigueur au moment du changement et une majoration de € 300,00.

Le paiement totale des droits d'engagements devra absolument parvenir avant minuit du 10/05/2010.

1.10 REFUS D'ENGAGEMENT – DESISTEMENT - FORFAIT

Les annulations des demandes d'engagement, afin d'éviter toute contestation, doivent être exprimées uniquement par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyées à BIKE VILLAGE ASD _ Via Mantegna 1/3 _ 20030 Senago (MI) Italia

En cas d'annulation de demande d'engagement d'un concurrent, il aura droit à :

- Avant le 15/03/2010: au remboursement de 70% des versements effectués
- Avant le 15/04/2010: au remboursement de 50% des versements effectués
- Au-delà : la renonciation ne donnera droit à aucun remboursement

La totalité des droits d'engagement versés sera remboursée aux concurrents dont l'engagement aura été refusé



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

par le Comité d'Organisation.

A la suite des vérifications techniques et administratives tout concurrent se voyant refuser le départ pour non-conformité de son véhicule et/ou de ses papiers administratifs, ne pourra prétendre aucun remboursement de ses frais d'engagement versés.

1.11 ANNULATION OU RENVOI DE L'ÉPREUVE

Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait pas avoir lieu, pour quelque motif que ce soit, parmi lequel non-obtention et/ou retrait des agréments des fédérations, des autorisations de passages sur les territoires, troubles politiques dans les pays traversés rendant impossible le maintien du Rallye, défection financière rendant impossible l'organisation technique et sportive de l'épreuve, problèmes insolubles d'embarquement ou de débarquement et d'acheminement des matériels et concurrents, etc., BIKE VILLAGE ASD ne serait redevable envers les participants, que des montants des droits d'engagements versés.

Dans le cas où le départ du Rallye serait retardé, BIKE VILLAGE devrait prévenir immédiatement chaque participant du nouveau calendrier de la course.

Si les concurrents ne pouvaient pas participer à la course à cause de ce changement de date, ils auront au maximum huit (8) jours ouvrables pour demander par lettre recommandée le remboursement de leur engagement.

En tous cas, les participants ne pourront prétendre aucune indemnité.

IDENTIFICATION

Dans toutes les catégories :

Les cadres seront marqués lors des vérifications techniques et pourront être identifiables à tout moment par rapport au numéro de course du pilote. Toutes parties soudées entourant le moteur et supportant la colonne de direction et les ancrages de suspension arrière sont considérés comme parties du cadre.

Seulement les marques apposées par les Commissaires Techniques lors des vérifications feront foi.

Toute moto ayant un cadre non marqué ou ne portant pas son numéro de course lors de l'épreuve sera disqualifiée.

Selon les catégories, seront aussi marqués le moteur monté sur le véhicule, ainsi que le moteur éventuel de rechange autorisé et les autres pièces.

L'absence ou la falsification d'une marque d'identification (poinçon, peinture ou plomb), entraînera la disqualification du pilote.

Des éventuelles sanctions plus graves pourraient être demandées à la F.I.M. (Code Disciplinaire et d'Arbitrage).

Un dossard, des plaques de numéros de course et de publicité de l'Organisation et un bracelet d'identification pour l'accès aux repas et à la remise des prix seront remis aux vérifications.

Le contrôle par l'Organisation des signes d'identification des participants sera systématique à chaque bivouac.

A chaque demande de l'Organisation, le participant est obligé à exhiber son bracelet d'identification.

Tout défaut constaté par un officiel entraînera une pénalisation de € 250,00. Le bracelet devra être gardé jusqu'à la remise des prix.

Pendant toute la durée du rallye, le Chargé des Relations Concurrents, basé au PC Course de l'Organisation, tiendra à disposition des plaques, autocollants, dossards et bracelets de rechange, que le pilote devra réclamer en cas de perte ou de détérioration.



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

PUBLICITE

Aux vérifications seront fournis un dossard et des plaques avec n° de course et la publicité de l'Organisation (voir schéma).

Le concurrent devra réserver sur son véhicule les espaces nécessaires à l'apposition de ces plaques et panneaux. Si le véhicule ne présente pas idéalement les surfaces nécessaires, c'est au pilote de prévoir celles-ci, toutes modifications des stickers étant interdites (découpage etc.) avant de se présenter aux contrôles techniques.

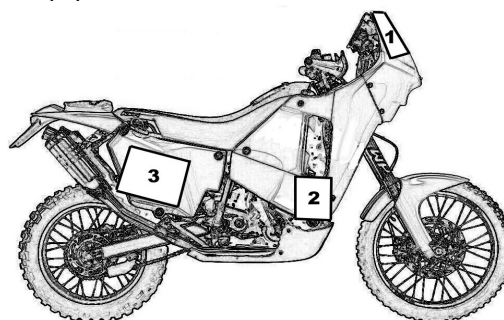
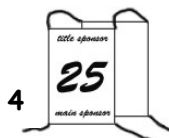
Le dossard ne peut pas être découpé ou modifié. En tout cas, le bord supérieur du dossard arrière devra être situé au maximum à 20 cm du haut du col du pilote. Aucune dérogation ne sera accordée.

Publicité obligatoire :

- 1 plaque frontale avec N° de course et sponsors de la manifestation (n°1 du schéma)
- 2 plaques autocollant de publicité organisation cm 18 x 20 obligatoires (n° 2).
- 2 plaques latérales avec N° de course et sponsors de la manifestation (n° 3)
- 1 dossard (dans l'intégralité de ses dimensions) avec N° de course et sponsors de la manifestation (n° 4 du schéma).

A tout moment du rallye, l'absence ou la mauvaise apposition d'une publicité obligatoire entraînera une pénalisation:

- PREMIERE INFRACTION: pénalité représentant 50% des droits d'enqagement
- DEUXIEME INFRACTION: disqualification



Le responsable des relations avec les pilotes, basé à la direction de course, gardera à disposition des plaques et des numéros de course de rechange en cas de perte ou de détérioration, pendant toute la durée du rallye. Le pilote doit les demander.

1- PLAQUE FRONTALE AVEC NUMERO DE COURSE ET SPONSORS DE LA MANIFESTATION

2- AUTOCOLLANT DE PUBLICITE ORGANISATION cm 18 x 20 OBLIGATOIRE

3- PLAQUE LATERALE AVEC NUMERO DE COURSE ET SPONSORS DE LA MANIFESTATION

4- DOSSARD AVEC NUMERO DE COURSE ET SPONSORS DE LA MANIFESTATION

ORDRE DE DEPART

Sur la base de l'art. 081.5,3 de l'Annexe 081 de les Cross Country Rally, les numéros seront donnés dans la façon suivante :

- 1- Open numéros de 1 à 99 : plaques-numéros fond blanc, chiffres noirs
- 2- 450cc numéros de 100 à 199 : plaques-numéros fond jaune, chiffres noirs
- 3- Quads numéros de 200 à 299 : plaques-numéros fond rouge chiffres blancs
- 4- Championnat italien Raid TT : numéros à partir de 300



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

1.12 ORDRE DE DEPART DE LA SUPER SPECIALE :

Dans l'ordre inverse des numéros de course.

1.13 ORDRE DE DEPART DES ETAPES SUIVANTES :

- Les départs se feront suivant le classement général de l'étape précédente. Chaque retard de présentation au départ d'une étape sera pénalisé à raison d'une minute par minute de retard. Au-delà de 30 minutes de retard, le pilote se verra refuser le départ et sera mis hors-course.
- Dans toutes les étapes, les concurrents du Championnat Italien Raid TT partiront entre les motos et les quads du Mondial, de manière à fluidifier au maximum la caravane. Le premier Italien partira 10 minutes après le dernier du Mondial.
- Dans toutes les étapes, le premier quad prendra le départ après la dernière moto avec un intervalle de 10 minutes.
- Le pilote devra passer la ligne de départ moteur allumé, de manière à se déplacer avec la seule énergie du moteur, et phares allumés. En cas contraire, le carnet de bord ne sera pas donné au pilote, qui disposera de 30 minutes maximum pour mettre en route son véhicule ou réparer ses phares.

ROAD BOOK ET NAVIGATION

Le road book est conçu pour indiquer aux concurrents la route à suivre, quelques points GPS et les plus gros dangers.

Toute reconnaissance du parcours est interdite sous peine de disqualification.

Le road book, les descriptions et les cartes descriptives de la première étape de l'épreuve seront remis aux concurrents aux vérifications administratives.

Ensuite, le road book des étapes suivantes sera remis quotidiennement, à 19h00 au secrétariat de la course. Les coureurs qui arriveront tard au bivouac devront se rendre au secrétariat.

Les informations transmises de la part des ouvriers seront communiquées aux concurrents durant le briefing et par affichage.

1.14 ITINERAIRE OFFICIEL

Le parcours officiel du rallye est décrit par le road book remis aux concurrents et doit être suivi dans son intégralité, sous peine de pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Parcours composé de sentiers, chemins blancs et route asphaltée.

Dans les zones cultivées, dans les bois et dans les zones sensibles pour l'environnement et la sécurité, l'itinéraire décrit sur le road-book devra être strictement respecté. Il est absolument interdit de couper ou de sortir du parcours à travers champs, vergers, bois.

1.15 BRIEFING OBLIGATOIRE DES SYSTEMES DE SECURITE

Un briefing obligatoire pour les coureurs où sera expliqué l'utilisation des différents systèmes de sécurité se tiendra à la fin du premier briefing le 27 Mai 2010 à San Teodoro.

Les noms des coureurs assistant à ce briefing seront notés sur une feuille d'émargement.



CIRCULATION

1.16 AUTONOMIE

Les véhicules devront avoir une autonomie qui permettent d'effectuer 150 km. Chaque concurrent sera responsable du calcul de la propre autonomie et ne pourra pas s'en remettre à l'organisation si le propre véhicule n'est pas capable de parcourir la distance minimale de 150 km, peu importe la nature du terrain. Pour sécurité, il est recommandé une autonomie supplémentaire de 10%.

L'Organisation a prévu un ravitaillement tous les 150 km maximum.

1.17 TRAVERSEE DE ZONE HABITEES

-Coureurs

La vitesse de passage des concurrents dans les villages traversés aussi bien en secteur de liaison qu'en Spéciale sera limitée à 40 km/h ou inférieur si indiqué sur les panneaux de signalisation locaux. Sur le road book, toutes les zones considérées comme dangereuses pour les concurrents ou pour la population locale seront indiquées.

-Véhicules d'assistance

La vitesse de passage des véhicules d'assistance dans les villes et les villages traversés, suivant le road book assistance, sera limitée à 40 km/h ou inférieur si indiqué sur les panneaux de signalisation locaux.

Tout dépassement est interdit. Le personnel de l'organisation procédera à des contrôles et le Jury International décidera des pénalités.

1.18 ETAPE MARATHON

Une étape Marathon aura lieu entre les étapes 2 et 3. A cette occasion, les pilotes auront la possibilité de changer leurs pneumatiques uniquement durant les points d'assistances de chaque étape (vers la mi-étape), mais ils n'auront pas cette possibilité à la fin de l'étape 2. A l'arrivée de l'étape 2, les concurrents devront mettre immédiatement leurs machines en Parc Fermé sans avoir la possibilité de faire quelque intervention sur la machine.

1.19 TEMPS MAXIMUM AUTORISE et CONTROLES HORAIRES

Un temps maximum sera décidé pour chaque étape et indiquée sur le carton de pointage.

Les contrôles horaires sont indiqués sur le carton de pointage. La vitesse moyenne prévue entre les contrôles horaires est d'environ 40km/h. Chaque minute ou fraction de minute de retard ou d'avance entrainera une pénalisation d'une minute.

Le passage en avance au contrôle de fin d'étape est autorisé sans comporter de pénalité.

1.20 PENALITE FORFAITAIRE (et art. 081.19)

- Cette pénalisation a été créée pour éviter la disqualification. Elle permet à un pilote qui se la voit infliger, de continuer l'épreuve dans des conditions de course normales, mais toutefois sévèrement pénalisé.
- La pénalité forfaitaire sera appliquée, **en autres**, pour les cas suivants :
 - * absence d'un CH, de départ spéciale (DSS), d'arrivée spéciale (ASS)
 - * dépassement du temps maximum imparti sur un secteur de liaison ou sur un secteur sélectif.



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

- La valeur de la pénalité forfaitaire pour chaque étape sera précisée avec le tableau horaire de l'itinéraire.

En cas de pénalité forfaitaire, le temps de l'étape du jour appliqué au concurrent sera calculé en additionnant le temps maximum du/des secteurs sélectifs et de liaison du jour, augmenté des éventuels C.P. manquants et de la pénalité.

Le nombre maximum des pénalités forfaitaires est de **3 (trois)**, au-delà le concurrent sera disqualifié. Il n'est pas établi un nombre de CP manquants ou un pourcentage de ceux non-effectués, au-delà duquel le concurrent sera disqualifié.

ASSURANCE

1.21 RESPONSABILITE CIVILE

Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la RC du concurrent à l'égard des tiers.

L'Organisation a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile manifestation sportive, conformément à la législation. Le montant de garantie est de € 3.098.741,39,

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires des dommages causés aux tiers par l'Organisateur ou par les concurrents.

Cette garantie prend effet au moment de l'entrée du véhicule dans l'enceinte du lieu des vérifications techniques et administratives, et prend fin le 01 juin 2010 à 23h59.

En cas d'abandon ou de disqualification, la garantie cessera automatiquement à la fin de l'étape considérée.

L'heure de cet abandon ou de disqualification sera considérée comme celle de fermeture du C.H. (Contrôle Horaire) de fin d'étape.

En cas d'accident, le concurrent ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit, au plus tard dans les 24h00, auprès du directeur de course, ou des chargés des relations concurrents.

La police dont au présent Règlement ne garantit pas :

- * la responsabilité à l'égard des tiers de tout conducteur non titulaire d'une licence internationale,
- * la responsabilité du concurrent/conducteur à l'égard d'un autre concurrent engagé au Rallye.

Les concurrents et les pilotes s'engagent sur le SARDEGNA RALLY RACE 2010, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut les amener à courir.

Ils dégagent par avance la FIM, les Organisateur et les Officiels de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion du SARDEGNA RALLY RACE 2010.

Le contrat d'assurance ci-dessus ne concerne en aucun cas le vol des véhicules, pièces détachées, etc. En cas de vol survenant dans un pays traversé par le rallye, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être attribuée.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité :

- Quant aux conséquences des infractions aux lois, règlements et arrêtés du pays, commises par les concurrents et qui devront exclusivement être supportés par ceux-ci.
- En cas de cataclysme, émeutes, manifestations dont pourraient être victimes les concurrents et occupants des véhicules et dont les conséquences matérielles, pécuniaires et sportives devront être supportées par ceux-ci.

Les voitures engagées en assistance, presse ou V.I.P., même porteuses des plaques respectives, ne peuvent en aucun cas être considérées comme participantes au Rallye Tout Terrain et ne sont pas couvertes par la police d'assurance RC du Rallye. ELLES RESTENT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE DE LEUR PROPRIETAIRE.



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

1.22 ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Avec les nouvelles normes FIM dans lesquelles l'assurance du pilote n'est plus comprise dans sa licence, l'organisateur est responsable jusqu'au premier hôpital. Ensuite le pilote doit activer son propre retour sanitaire (s'il en est nécessaire) et les dépenses sanitaires, avec sa propre fédération ou de manière privée avec sa propre compagnie d'assurance.

Il est conseillé aux concurrents de souscrire des garanties complémentaires auprès de leur assureur personnel.

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications techniques, administratives et sportives se dérouleront, le 27 mai 2010 à partir de 8h00, à l'Hotel Bungalow de San Teodoro

Chaque concurrent recevra une convocation précisant l'heure exacte à laquelle il devra présenter son véhicule aux Commissaires et Contrôleurs chargés d'effectuer ces vérifications.

Le non-respect de l'heure de convocation entraînera une pénalisation de 1 minute pour la 1^{ère} heure de retard entamée et de 10 minutes pour chaque heure suivante.

Un contrôle horaire sera placé à l'entrée et à la sortie des vérifications administratives et à l'entrée des vérifications techniques.

Tout véhicule qui sera non conforme ou non adapté aux normes de l'épreuve lors des vérifications techniques, pourrait être soit changé de groupe soit refusé de départ (décision du Jury des Commissaires Sportifs).

Dans ce dernier cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'Organisation.

A la fin des vérifications techniques, les motos seront placées dans un parc fermé.

1.23 CHAQUE COUREUR

Devra présenter aux vérifications administratives les suivants documents personnels originaux en cours de validité :

- Licence F.I.M. 2010 (licence Championnat du Monde Rallyes Tout Terrain)
- Permis de conduire moto correspondant à la cylindrée du véhicule présenté
- Passeport en cours de validité.
- Pour la totalité des concurrents : autorisation de courir à l'étranger délivrée par leur Fédération.
- Casque homologué, avec apposition du groupe sanguin.
- Justificatif du paiement de l'inscription.
- Justificatif du paiement de la caution.

1.24 CHAQUE MOTOCYCLE

Devra être présentée aux vérifications techniques et administratives avec les documents originaux suivants :

- Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle (pas de WW, ni de W). Les immatriculations provisoires ne seront pas acceptées (convention douanière Internationale).
- Certificat d'assurance.

AUCUNE PHOTOCOPIE OU ATTESTATION NE SERA ACCEPTÉE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DES DOCUMENTS ENUMERES CI DESSUS.



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

CONTROLE FINAL

Les réclamations devront être déposées conformément aux dispositions de Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

Elles devront être remises par écrit au Directeur de Course, dans les délais impartis, par les pilotes intéressés et non par tiers.

Chaque réclamation devra se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de € 120,00 (voir art. 4.2 du Code Disciplinaire et d'Arbitrage).

De plus, en cas de démontage, une caution de € 250,00 pour un moteur à 2 temps et de € 500,00 pour un moteur à 4 temps devra également être versée.

Tout pilote mis en cause devra être entendu par le Jury International.

CLASSEMENTS

L'arrivée de la course sera jugée à San Teodoro, sur le podium monté devant l'Hotel Bungalow.

Il n'est pas prévu d'arrivé « spectacle » à Olbia.

Les différents classements seront affichés chaque jour au bivouac.

Le classement officiel de chaque étape sera affiché au tableau officiel d'affichage au plus tard 1 heure après l'arrivée de la dernière moto. Il deviendra définitif après le départ du premier pilote le surlendemain.

Le délai pour les réclamations éventuelles est de 1 heure du moment de l'affichage du classement officiel.

Etant précisé que le classement deviendra définitif en ce qui concerne les éléments qui ont servi à son élaboration, ces éléments et eux seuls ne pourront alors faire l'objet d'une quelconque réclamation ultérieure lors de l'affichage du classement officiel en fin d'épreuve

Scratch

Catégorie Production

Catégorie SuperProduction

Catégorie Quad

Féminine

Catégorie Production :

- Classe 450 cc

- Classe de 450 cc à 700 cc

Catégorie SuperProduction :

- Classe 450 cc

- Classe de 450 cc à 1300 cc

CHALLENGES

Vétérans (plus de 40 ans) / Privé / Bicylindre / 125 4 temps / 250 4 temps

1.25 LISTE DES PRIX – COUPES

Classement Général

1°, 2°, 3°, 4° et 5°



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

Catégorie Production 450

1°, 2°, 3°

Catégorie Production OPEN

1°, 2°, 3°

Catégorie SuperProduction 450

1°, 2°, 3°

Catégorie SuperProduction OPEN

1°, 2°, 3°

Catégorie Quad

1°, 2°, 3°

Féminine

1°, 2°, 3°

Challenge Privé

1°, 2° et 3°

Challenge Vétéran

1^{er}

Challenge Bicylindre

1^{er}

Challenge 125 4T

1^{er}

Challenge 250 4T

1^{er}

EQUIPEMENT MEDICAL ET SECURITE

A- EQUIPEMENT MEDICAL

Chaque pilote devra disposer d'une petite trousse médicale de première urgence comprenant :

- un collyre (Piroftal ou équivalent)
- un antalgique (aspirine, analgésique ou équivalent)
- des pansements gras, compresses stériles, deux bandes, sparadrap
- un gel désinfectant
- un kit premier secours (couv. De survie, gants jetables, paille de Guedel, masque pour le bouche à bouche)

B- MATERIEL DE SURVIE

Chaque pilote devra transporter obligatoirement le matériel suivant :

- une carte générale de la Sardaigne
- un miroir de détresse
- une lampe de poche à éclats
- un compas de relèvement (boussole)
- un drap aluminium de 2m x 1m, servant de couverture isotherme et permettant les signaux sol-air
- une ration de survie et un « camel back » de 2 litres d'eau

En cas de dysfonctionnement, pour quelques motifs que ce soit, du système de sécurité obligatoire (Live Tracking GPS / GSM) le concurrent est seul responsable face à la société fournisseuse.

Tout concurrent ne pouvant présenter au départ de l'une des étapes l'ensemble de ces équipements obligatoires de survie (trousse médicale, réserve d'eau et matériel de sécurité), se verra refuser le départ par le Directeur de Course jusqu'à sa conformité et se verra infliger par le Jury des Commissaires une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification en cas de récidive.

Les équipements de sécurité et survie devront être accessibles sans démontage afin que les Commissaires



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

puissent les contrôler éventuellement à chaque départ d'étape.

La mise en route, sans raison de sécurité, du système Live Tracking GPS/GSM, entraînera la disqualification, ainsi que la responsabilité pécuniaire du concurrent en cas d'intervention de l'Organisation.

FERMETURE DE LA PISTE

Un véhicule balai de l'Organisation fermera le parcours des épreuves spéciales tel que notifié sur le road-book. Il ramènera à bord les pilotes dont les véhicules seraient en panne ou hors d'usage. Il ramènera également, dans la mesure du possible et de la place disponible et sans aucune obligation, les motos en panne ou hors d'usage pour les transporter au bivouac de l'étape.

Attention : en aucun cas l'Organisation (le véhicule balai ou tout autre moyen de l'Organisation) récupérera les motos qui se trouveraient hors du parcours de la spéciale tel que notifié sur le road-book.

Dans les secteurs larges, il appartiendra au concurrent de se signaler à l'aide de son matériel de survie.

Aucun recours ne pourra être engagé contre l'Organisation à ce sujet.

Les pilotes qui refuseront de prendre place à bord du véhicule balai, le feront sous leur propre et entière responsabilité et ils devront signer une décharge qui leur sera présentée par les membres de l'Organisation chargés de la fermeture de la piste.

Aucun recours portant sur les conséquences de ce refus ne pourra être engagé contre l'Organisation.

En cas d'abandon pour panne mécanique sur le parcours de la spéciale, le pilote devra attendre le camion balai. Tout déclenchement du système Live Tracking GPS/GSM sans raison de sécurité, et en particulier avant l'arrivée du camion balai, entraînera la non-restitution de la caution.

PROTECTION DORSALE

Le port d'un gilet comportant une protection dorsale rigide, est fortement recommandé

La protection doit être effective sur tout le dos.

1.26 SYSTEME DE SUIVI PAR SATELLITE

Chaque concurrent doit louer ce matériel au cout unitaire de € 240, avec un dépôt de garantie de € 500.

Le bon de commande de ce matériel doit arrivé avant le 21 Mai 2010.

Principe de fonctionnement : Alarme via téléphone portable, personnel du pilote. La couverture téléphonique n'est pas garanti sur la totalité du parcours.

Il n'est pas prévu sur le système de bouton d'Appel d'Urgence, les pilotes devront donc appeler par téléphone le PC Course de l'organisation en cas de besoin.

Le système sera distribué et installé durant les vérifications techniques du 27 Mai et devra être rendu à la fin de la course, le 1er Juin 2010.

Nom du système : Mylaps GPS Tracking System

Contact : Andrea Balestrieri

Tel. : +39 05211912845

Société : SDAM – Sport Data Management s.r.l. _ via Paciotto 6/A _ 43124 Parma _ Italy

ou directement sur le site : www.bikevillage.it



ABANDON - DISQUALIFICATION

En cas d'abandon, **il est impératif que le pilote prévienne par tout moyens, et dans les plus brefs délais, l'Organisation.**

Des feuilles d'abandon seront incluses dans le road book. Elles devront être remplies, signées et remises à un membre de l'Organisation (contrôleur, CP, CH ou Direction de Course).

Le non-respect de cette clause importante de sécurité et de discipline entraînera, de façon irrévocable, le refus de tout engagement ultérieur de ce pilote à tout rallye organisé par BIKE VILLAGE et LA NON-RESTITUTION DE LA CAUTION.

D'autre part, le non-respect de cette obligation de prévenir l'Organisation en cas d'abandon entraînera, en cas de recherches spécifiques du concurrent, la responsabilité pécuniaire des équipages n'ayant pas pris les dispositions nécessaires à la signalisation de leur localisation et des sanctions éventuelles qui pourront être demandées à l'F.M.N. concernée sur décision du Jury des Commissaires Sportifs.

Le transport d'un concurrent en hélicoptère ou dans tout autre véhicule de l'Organisation (pour ex. balai) pendant tout ou partie d'une étape, comportera l'application de la pénalité forfaitaire et, pour pouvoir repartir à l'étape suivante, devra être considéré apte par le responsable du service médical (selon l'art. 81.10 dernier paragraphe) et son véhicule devra être vérifié par le Commissaire Technique F.I.M.

En cas d'abandon ou de disqualification, le concurrent est tenu de barrer d'un scotch noir les plaques et le n° de compétition sous peine d'une amende de € 500,00 ainsi que les sanctions qui pourraient être demandées à sa F.M.N.

1.27 CAUTION – OBLIGATIONS DU COUREUR

Pour chaque pilote, une caution (dépôt de garantie) de € 500,00 doit être réglée par chèque à l'ordre de BIKE VILLAGE, afin de garantir à l'Organisation le respect des obligations suivantes :

- Obligation de prévenir, en cas d'abandon, l'Organisation par tout moyen. Le moyen pour prévenir l'Organisation est sous la seule responsabilité du pilote, coéquipier ou concurrent. Une tierce personne ne pourra être rendue responsable.
- Obligation de respecter le présent Règlement.

Dans le cas où un pilote serait obligé d'abandonner sa moto sur place et il ne soit pas rattrapé par le véhicule balai, il devra impérativement en faire la déclaration écrite auprès du poste de police le plus proche, avant de quitter l'Italie et en remettre une copie au siège de BIKE VILLAGE tel + 39 02 990.11.61 – Fax + 39 02 994.80.802 (le rapatriement au dehors des dates prévues sera à sa charge).

En cas de non-respect d'une seule de ces obligations par un membre de l'équipage, la caution ne sera pas restituée.

La caution sera restituée avant le 31/05/2010 aux concurrents ayant rempli les obligations énoncées.



PLAN DE SECURITE

1.28 MOYEN AERIEN

1 HELICOPTERE nommé GRETA 0

L'HELICOPTERE EST DESTINE EXCLUSIVEMENT A DES OPERATIONS DE SECOURS.

IL SERA PLACE SUR LES TRACES DE L'EPREUVE ET AURA A BORD UN MEDECIN, DOTE DE MATERIEL DE DIAGNOSTIC ET DE SECOURISME.

Il sera en contact radio avec la Direction de Course et les autres véhicules de l'Organisation. De plus il sera suivi par le système de tracking.

L'assistance aérienne sera dans tout les cas privilégiée par rapport au transport terrestre : le facteur d'urgence est sans aucun doute le point clé d'un bon secours médical,

1.29 MOYENS TERRESTRES

Quatre voitures 4x4 nommées GRETA 1.2.3.4. contrôleront le transit des pilotes dans les secteurs sélectifs. Ces voitures seront équipées de radio pour les transmissions avec la Direction de course et avec l'hélicoptère, et seront également suivi par le système de Tracking.

Quatre médecins en moto suivront les pilotes en course, seront appelés JUL 1,2,3,4, suivis par Tracking.

1.30 FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE MEDICALE

Le long du parcours du rallye sont présents 6 hôpitaux civils :

OSPEDALE DI OLBIA VIA CADUTI DEL LAVORO

OSPEDALE DI CAGLIARI SS TRINITA'

OSPEDALE DI CAGLIARI MARINO

OSPEDALE DI SASSARI SS ANNUNZIATA VIALE ITALIA

OSPEDALE DI OZIERI VIA COLLE CAPPUCCINI

PRONTO SOCCORSO DI ORISTANO VIA ROCKFELLER FONDAZIONE 23

Au bivouac, une salle de premier secours sera mise en place, de manière à être prête pour d'éventuelles urgences nocturnes. Ceci permettra à l'hélicoptère de transférer les éventuels blessés avec trauma légers au bivouac et donc de pouvoir repartir immédiatement sur le parcours de course, ne le lâchant pas découvert.

Le STAFF médical est composé de médecins avec une préparation spécifique pour les interventions de premier secours et de médecins spécialistes en orthopédie, chirurgie générale et anesthésiste.

Médecin responsable doct. Gian Franco Bosco

Le STAFF médical sera composé de:

- N° 4 Médecins en moto
- N° 4 Médecins en 4x4 avec chauffeurs
- N° 2 Médecins en hélicoptère
- N° 2 Infirmiers spécialistes en premier secours / réanimation
- N° 2 Physiothérapeutes

LA RAPIDITE DANS LES SECOURS DONT LES COMMUNICATIONS ONT UN ROLE TRES IMPORTANT, EST LA BASE D'UNE BONNE ORGANISATION.

Le concurrent en cas d'urgence, pourra utiliser pour une demande de secours, le système Live Tracking GPS/GSM, le téléphone personnel pour demander les secours aussi bien jour et nuit.

Numéro de téléphone de secours +39 Directeur de Course.



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

1.31 ASSISTANCE EN CAS D'ACCIDENT

Le rôle principal du pilote témoin d'un accident, sera de prévenir le plus rapidement possible, toute poste de secours médical ou une poste de contrôle de l'Organisation.

Le pilote témoin d'un accident mettant en danger un autre concurrent peut déclencher son système sans encourir de sanction sportive ou financière.

NOTE : l'Organisation ne sera en aucun cas responsable de la détérioration ou de la perte de l'équipement de sécurité ou des dotations personnels d'un pilote secouru par les moyens/personnels de l'Organisation.



Règlement Particulier du SARDEGNA RALLY RACE 2010

INFORMATIONS GENERALES

1. FORMALITE

Attention: passeport avec au moins 3/6 mois de validité (suivant les pays).

Respecter les formalités italiennes.

2. HOTELS

- 5 nuits en hôtel:

Aux vérifications, il vous sera donné un bracelet que vous devrez porter pour toute la durée du rallye et qui vous servira aussi pour les repas aux bivouacs et pour la remise des prix.

3. EQUIPEMENT DE SECURITE

- 1 . **SYSTEME DE LOCALISATION GSM (Live Tracking GPS/GSM)**
- 2 . **Téléphone GSM ou UMTS**, duquel le numéro devra être déposé à la direction de course.

4. COUVERTURE D'IMAGES

Les concurrents reconnaissent que le SARDEGNA RALLY RACE 2010 organisé par BIKE VILLAGE ASD est une opération promotionnelle dont ils peuvent être bénéficiaires par la renommée qu'ils peuvent acquérir.

Sous le contrôle de BIKE VILLAGE, les médias qui font écho de l'épreuve - presse, radio, télévision, vidéo, cinéma, etc. - feront connaître les concurrents et leurs sponsors. Ces sponsors sont alors incités à aider de nouveaux les concurrents à l'occasion d'épreuves ultérieures.

Pour permettre à BIKE VILLAGE une totale liberté à cet égard, les concurrents consentent ici, expressément, que BIKE VILLAGE dispose du droit exclusif d'utilisation de leurs noms et leurs images sous toutes formes, par tout moyens, dans le monde entier, sans aucune limitation.

Par ailleurs, les concurrents autorisent expressément BIKE VILLAGE à utiliser ou faire utiliser et reproduire leurs noms, images et prestations en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sous toutes formes, dans le monde entier, par tous moyens connus et inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays, ainsi que par les Conventions Internationales actuelles ou futures.

D'autre part, tout concurrents et/ou leurs sponsors, accompagnateurs, etc., ne pourront pas filmer des images relatives à l'épreuve, quel que soit le moyen de tournage, sans avoir reçu au préalable l'assentiment de BIKE VILLAGE.

5. INFORMATIONS GENERALES

Le montage et l'utilisation d'un twin/trip master est fortement conseillé, vu qu'il permet une utilisation plus précise du road-book.

Distribution road book: de 17 à 19h pour l'étape du lendemain.

Briefing: 19h.

Petit déjeuner servi 1 heure et demi avant le départ de la première moto, jusqu'à 10h.

Repas du soir à partir de 18h30 sans interruptions jusqu'à 22h.

Pour informations complémentaires consulter notre site internet

www.bikevillage.it